



Dossier *de presse*

Le nouveau collège Rosa Parks
de Châteauroux fait sa rentrée

Inauguration mardi 2 septembre 2008 à 9h30

Contact presse

Conseil général de l'Indre / Direction de la Communication
Delphine Hue - Denis Zott
Tel : 02 54 08 39 21 / fax : 02 54 08 39 05
dhue@cg36.fr/ dzott@cg36.fr

Sommaire

Un nouveau collège plus fonctionnel et plus agréable

1. Pourquoi un nouveau collège ? **page 3**
2. Les points forts du nouveau collège **page 4**
3. L'investissement du Conseil général dans ce projet d'envergure **page 5**
4. Le nouveau collège en chiffres **page 5**

Le premier collège « vert » de l'Indre

1. Qu'est-ce que la HQE ? **page 6**
2. Les techniques utilisées dans le nouveau collège **page 6**

La politique du Conseil général en matière d'éducation est très développée

1. L'éducation : une mission centrale **page 8**
2. La lutte contre l'échec scolaire **page 8**
3. Le programme des travaux dans les collèges **page 9**
4. L'application de la politique du Conseil général dans le quartier Saint Jean **page 9**

Un nouveau collège dans un nouveau quartier

1. Les 4 objectifs du PNRU **page 10**
2. Les chiffres clé du PNRU à Saint Jean **page 10**

Annexe : Acteurs et partenaires de cette construction

Un nouveau collège plus fonctionnel et plus agréable

Début 2003, le Conseil général a décidé de construire un nouveau collège en lieu et place du collège Saint-Jean. Les travaux du nouvel établissement ont commencé à l'été 2006 pour se terminer à l'automne 2008. Retour sur un projet d'envergure.

1. Pourquoi un nouveau collège ?

La première « rentrée » de l'actuel établissement date de 1969. En charge des collèges depuis 1986, le Conseil général a réalisé dans les années 90 **d'importants travaux de mise aux normes**, ainsi que des aménagements lourds pour améliorer l'équipement du collège.

Mais pour assurer la pérennité du bâtiment, un programme de rénovation s'avérait nécessaire. Devant le coût prévisionnel des investissements, le Département a fait le choix de **construire** un collège tout neuf plutôt que de continuer à rénover l'établissement actuel.

Ce choix traduit aussi la volonté du Conseil général d'offrir un cadre scolaire performant aux élèves de Saint-Jean, comme à tous les élèves de l'Indre, et d'inscrire le nouveau collège dans l'opération de rénovation du quartier (PNRU).

2. Les points forts du nouveau collège

Construit en partie sur l'emprise de l'établissement actuel, il se présente sous la forme d'un grand vaisseau amarré à la rue Michelet.

Sur deux niveaux (rez-de-chaussée et 1^{er} étage) et 6 356 m² de superficie, le collège Rosa Parks dispose de 15 salles de classe, un cyberspace, un CDI, une salle polyvalente, une infirmerie, un foyer des élèves, un pôle artistique avec salle de musique et salle d'arts plastiques, des salles de SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), de sciences et de technologie...

a. Plus fonctionnel

A l'image d'un vaisseau, le futur collège se compose d'un long rez-de-chaussée et d'un 1^{er} étage partiel. Il s'organise autour d'une rue intérieure entrecoupée d'ailes perpendiculaires.

Le bâtiment est divisé en pôles : pôle administratif, pôle foyer des élèves, pôle artistique, pôle SEGPA, pôle scientifique... Facile de se repérer ! De plus, chaque salle de classe porte le nom d'un écrivain, d'un scientifique ou d'un artiste célèbre : Jean de la Fontaine, Molière, Louis Pasteur, André Celsius, Joséphine Baker, Erasme...

Ce découpage permet également de garantir l'isolation phonique entre chaque pôle.

Une identité renforcée : l'agencement du nouveau bâtiment permet de valoriser les spécificités du collège, telles que les classes SEGPA, qui sont mieux intégrées, les classes-relais ou bien encore la section européenne « anglais ».

b. Plus ouvert sur l'extérieur

Le nouveau collège offre un cadre de travail de qualité, favorable à l'épanouissement des élèves. Ceux-ci bénéficient d'un établissement plus ouvert sur l'extérieur et sur les nouvelles technologies.

Ouvert sur son quartier. Voilà l'une des caractéristiques du nouveau collège Rosa Parks. Grâce aux **façades vitrées**, les passants verront l'intérieur des locaux et même de la cour.

Bienvenue aux habitants du quartier ! Le cyberspace et la salle polyvalente, sont des **locaux partagés** entre les élèves et les habitants du quartier. Ils contribuent à renforcer l'ouverture du collège sur l'extérieur.

Un cyberspace high-tech : le collège Rosa Parks intègre une salle totalement dédiée à l'initiation et au perfectionnement des élèves aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ce lieu est ouvert en soirée à des habitants du quartier désireux de s'initier à l'informatique.

De nouveaux équipements, comme la **salle polyvalente** ou **le hall** qui sert de vitrine au collège, permettent de mieux impliquer les parents d'élèves dans la vie de l'établissement, par des rencontres, des expositions, des manifestations...

Les **élèves handicapés** trouvent, eux aussi, leur place en accédant aux moindres recoins du collège. Une place réservée dans chaque classe, une rampe d'accès au gymnase... tout est prévu.

c. Plus agréable à vivre

Les espaces verts ont une place de choix. Chaque aile est séparée par des patios recouverts de pelouse. L'utilisation du verre donne une **luminosité naturelle** au collège. Au rez-de-chaussée, la plupart des salles, notamment le CDI, est vitrée jusqu'au sol.

La cour de récréation s'étend sur 5 000 m². Organisée dans un **environnement végétal**, elle crée une véritable convivialité. Quelques îlots de verdure forment des zones ombragées, bien agréables pendant les interours.

Sols souples, murs et plafonds acoustiques... le silence règnera dans les salles de classe.

d. Quatre nouveaux logements

Quatre nouveaux logements sont construits dans l'enceinte du collège pour le personnel. Installés à l'opposé des bâtiments d'enseignement, ils possèdent une entrée indépendante, rue Pierre Loti.

3. L'investissement du Conseil général dans ce projet d'envergure

La réalisation d'un tel ouvrage a nécessité **deux années d'études**, en 2004 et 2005. Le Conseil général, maître d'ouvrage de cette construction, a suivi l'évolution du chantier pas à pas en collaboration avec le cabinet d'architectes Caraty et Poupart – Lafarge de Tours et les bureaux d'études. Les travaux de construction du nouveau collège et de démolition de l'ancien ont été programmés de manière à assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement et la sécurité de ses occupants.

Les travaux de construction du nouveau collège ont débuté en juillet 2006 pour se terminer en août 2008. Il aura donc fallu **quatre années pour finaliser le projet** qui aboutit au résultat que l'on peut observer aujourd'hui. Une fois la rentrée effectuée, il ne restera que la phase de démolition des anciens bâtiments et de finition des espaces extérieurs qui va se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.

Le Conseil général a investi **près de 11 millions d'euros dans la construction du nouveau collège Rosa Parks**. Ce montant comprend la construction du nouveau collège ainsi que la démolition de l'ancien. Mais l'investissement comprend aussi, entre autres, **l'achat du mobilier** : pour les salles de classe à hauteur de 33 000 €, pour le personnel administratif et de direction pour 56 000 €, pour l'informatique à hauteur de 12 500 € et pour le nouveau CDI pour un montant de 26 000 €.

4. Le collège Rosa Parks en chiffres

- . Deux ans de travaux : juillet 2006 – août 2008
- . Superficie : 6 356 mètres carrés (bâtiment) + 5 000 mètres carrés pour la cour de récréation
- . 30 kms de câbles électriques
- . 2,5 kms de fibre optique
- . 12 kms de câbles informatiques
- . 870 luminaires
- . 1800 prises de courant
- . 47 armoires électriques
- . Coût : près de 11 millions d'euros

Le premier collège « vert » de l'Indre

Le Conseil général, soucieux de l'environnement, a souhaité construire un bâtiment qui s'inscrive dans une démarche de développement durable. Respectueux de l'environnement et agréable à vivre, le collège Rosa Parks est le premier du département à répondre aux critères de la Haute Qualité Environnementale.

1. Qu'est-ce que la HQE ?

La Haute Qualité Environnementale est une démarche qui vise trois objectifs :

- limiter les impacts d'un bâtiment sur l'environnement
- réaliser des économies d'énergie
- assurer des conditions de vie saines et confortables

Un bâtiment conçu selon une **démarche HQE** possède donc toutes les qualités habituelles d'architecture, de fonctionnalité, d'usage, de performances techniques... que l'on est en droit d'attendre. Mais en plus, ses impacts sur l'environnement ont été durablement minimisés. Cela aussi bien par **le choix des matériaux de construction** que par la prise en compte de **la maintenance du bâtiment** et surtout par les **économies d'énergies** qu'il permet de réaliser.

2. Les techniques utilisées dans le nouveau collège

Dès la phase de conception, le Conseil général a choisi plusieurs cibles prioritaires qui ont fait l'objet d'une attention particulière :

a. Une meilleure gestion de l'eau

Des **toitures végétalisées** et une **citerne de récupération des eaux pluviales**. Voilà les solutions proposées par le Conseil général pour mieux gérer l'eau. En cas de fortes pluies, la végétation des toits absorbera le surplus d'eau pour limiter les rejets rapides dans les canalisations. L'eau de la citerne permettra d'arroser les espaces verts du collège.

b. Ni trop chaud, ni trop froid

L'hiver, grâce à **l'isolation des salles**, les élèves n'auront jamais froid. L'été, quand le soleil brille, la nature des vitrages et les stores extérieurs permettront de protéger les salles de classe des rayons du soleil et des grosses chaleurs.

c. Mieux voir pour mieux apprendre

Le **confort visuel** des collégiens est assuré par la forte luminosité des classes due à l'omniprésence des vitres. Certaines salles de classe recevront même la lumière par la toiture. De plus, la plupart des salles est agencée de façon à recevoir le soleil du levant. La forte présence de vitres, qui augmente la luminosité naturelle au sein du collège, permet de limiter la consommation d'électricité, source de lumière artificielle.

Collèges : la politique « dynamique » du Conseil général

Labellisé « Ambition Réussite », le collège Rosa Parks est le premier établissement d'enseignement secondaire neuf construit par le Conseil général. Dès la rentrée 2008, élèves et enseignants bénéficient ainsi de meilleures conditions de travail. La capacité du nouveau collège est fixée à 400 élèves, évolutif à 500.

1. L'équipement des collèges : une mission centrale

L'équipement des collèges est une des compétences principales du Conseil général qui a la charge des dépenses de fonctionnement et d'investissement des 27 collèges de l'Indre depuis 1986. Il mène une **politique dynamique** pour offrir aux jeunes générations un cadre scolaire performant et garantir l'égalité des chances entre tous. En 2008, **11,75 millions €** ont été inscrits au budget à cet effet. Cette politique se traduit sur le terrain par **l'entretien et l'équipement des établissements scolaires du second degré**.

27 collèges dans l'Indre

9500 collégiens de l'Indre répartis dans les 27 collèges du département bénéficient des services du Conseil général en **matière d'entretien et de gestion des bâtiments des collèges**. Le Département met en œuvre d'importants programmes d'équipement à destination de ces établissements scolaires : il assure le renouvellement du matériel informatique et leur mobilier et la mise en conformité des matériels; c'est ainsi que des travaux de sécurité, de maintenance, ou des opérations d'économie d'énergie sont régulièrement menées par les services départementaux.

Le Conseil général contribue également à l'amélioration du cadre de vie scolaire en construisant ou aménageant, par exemple, des Cyberespaces, des Centres de Documentation et d'Information, ou des self-services...

En outre, une aide importante permet de financer toutes les dépenses quotidiennes nécessaires à l'accueil des élèves et à la gestion des établissements. Pour cela plus de 2 millions € sont répartis chaque année entre les 27 collèges de l'Indre.

2. La lutte contre l'échec scolaire

Le Département consacre chaque année des sommes importantes pour **développer de multiples activités para ou pré-scolaires** permettant d'ouvrir le système éducatif à de nouveaux domaines. Il s'agit par exemple des classes de « découverte » pour les élèves du primaire, du prix qui récompense les lauréats du bac ou de l'enseignement agricole et professionnel, du concours « l'Indre, mon Pays » ouvert aux collégiens.

Le Conseil Général agit au quotidien contre l'exclusion scolaire. Il vient en aide aux familles des collégiens en difficulté à travers les frais de demi-pension. Il

accorde aussi des bourses aux étudiants dont les parents sont domiciliés dans l'Indre et qui bénéficient d'une bourse nationale ou européenne.

3. Le programme des travaux dans les collèges

La construction des bâtiments du collège Rosa Parks et la démolition de l'ancien collège s'inscrit dans le **programme de modernisation initié par le Conseil général** pour l'ensemble de ses collèges, doté d'un budget de 7,2 M € au titre du Budget Primitif 2008.

Ainsi, en 2008, les collèges Jean Monnet de Châteauroux et Alain Fournier de Valençay ont été rénovés.

4. L'application de la politique du Conseil général dans le quartier Saint-Jean

La volonté de garantir des conditions optimales de travail aux élèves du département a conduit le Conseil général à investir dans un nouveau collège, situé en milieu urbain. Les enfants du quartier Saint-Jean et alentour bénéficient ainsi de meilleures conditions d'éducation, dans un environnement lui aussi amélioré (*lire chapitre suivant : « Un nouveau collège dans un nouveau quartier »*).

Pour construire le meilleur collège possible, le Conseil général a organisé 43 réunions entre ses services et les personnels enseignant, d'encadrement et de maintenance, les associant ainsi à la définition du projet architectural.

Ce nouveau collège va faciliter la réalisation du « **projet d'établissement** », axé sur quatre objectifs principaux :

- favoriser, construire et renforcer les apprentissages
- traiter les difficultés de l'enfant et de l'adolescent
- développer l'esprit de responsabilité et acquérir les valeurs communes
- lier le projet éducatif à l'environnement familial, social, économique, culturel et sportif

Un nouveau collège dans un nouveau quartier

Le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) de la Ville de Châteauroux, initié en 2003, vise à mieux intégrer certains quartiers à la ville. Quatre quartiers sont concernés : Vaugirard, Le Fontchoir, Cré et bien sûr Saint-Jean / Saint-Jacques.

1. Les quatre objectifs du PNRU

Les nombreuses interventions s'articulent autour de quatre objectifs :

- **Améliorer durablement la qualité du cadre de vie des habitants en intervenant sur le bâti.** Il s'agit de renouveler et de diversifier le parc locatif social de la ville et de l'agglomération.
- **Valoriser les espaces extérieurs.** La valorisation d'un quartier, son attractivité passent par l'aménagement des espaces extérieurs du pied des immeubles à la rue en passant par les espaces publics autres, qui en redonnant un sens aux différents espaces du quartier, permettent une continuité urbaine, l'embellissement et le désenclavement des quartiers.
- **Compléter et adapter l'offre en équipements.** La valorisation d'un quartier, c'est aussi la construction ou l'aménagement d'équipements structurants afin de diversifier les fonctions de chaque quartier.
- **Accompagner le dispositif opérationnel.** Le défi principal d'une politique de rénovation urbaine consiste à atténuer et compenser les difficultés sociales des occupants initiaux. Il faut donc être attentif aux aspirations légitimes de la population lors du relogement et apporter les réponses appropriées.

2. Les chiffres clé du PNRU à Saint Jean

- 330 démolitions
- 68 constructions sur site
- 1 645 appartements résidentialisés
- 668 logements réhabilités
- 3 groupes scolaires rénovés
- 1 crèche créée
- 1 centre commercial restructuré

Annexe :

Acteurs et partenaires de cette construction

<u>Acteurs</u> :	MAITRISE d'OUVRAGE :	CONSEIL GENERAL de l'INDRE
	CONDUITE d'OPERATION	D.G.A/R.T.P.E. - Direction des Bâtiments Directeur : Philippe ROGGY. Technicien : Ludovic FRADET.
	Assistance à maîtrise d'ouvrage :	BEHI S.A. Parc Technologique du Canal 17 rue Hermès 31527 RAMONVILLE CEDEX
	Maîtrise d'œuvre :	S.A. d'Architecture G. CARATY/B.POUPART-LAFARGE 180 rue Origet B.P. 1407 37014 TOURS CEDEX 01
		Cabinet D.S. Architecte 34 Place Voltaire 36000 CHATEAUROUX
		B.E. Jean-Marie DUPIN 46 bis rue Marchant Duplessis 37000 TOURS
		BET POTRON 8 Boulevard Croix Normand 36000 CHATEAUROUX
		BET TAUPIN Rue Georges Clémenceau 36130 DEOLS
		GESTION CONSEIL BATIMENT 18 Place Henri IV 77100 MEAUX
	Contrôle Technique :	Bureau VERITAS M. BOLOMEY Zone Aéroportuaire Bâtiment 620 Porte D 36130 DEOLS
	C.S.P.S. :	OUEST COORDINATION 12, rue du Pont de l'Arche 37550 SAINT AVERTIN

Partenaires

O.P.C.

OUEST COORDINATION
12, rue du Pont de l'Arche
37550 SAINT AVERTIN

Etudes de sols

GAUDRIOT S.A.
25 rue Victor Grignard
86060 POITIERS CEDEX 9

GEOTEC ORLEANS
270 rue de Picardie
45160 OLIVET

Utilisateurs

M. le Principal du Collège, les enseignants et les personnels.

Entreprises de bâtiment

LOT N° 1
Désamiantage

SARL SERAMIANTE
25 rue du Docteur Daniel Mesmain
86440 MIGNE-AUXANCES

LOT N° 2
Déconstruction - démolition

FERAY SARL
Route de Châtellerault
36000 CHATEAUROUX

LOT N° 3
Gros-œuvre

GUIGNARD S.A.
La Prune
36200 ARGENTON-sur-CREUSE

LOT N° 4
Charpente bois - couverture

BERRY COUVERTURE
B.P. 143
36200 ARGENTON-sur-CREUSE

LOT N° 5
Charpente métallique

PIOT
Z.A. de Bridoré
37600 BRIDORE

LOT N° 6
Étanchéité élastomère

SOPREMA
Route de St-Michel Les 4 Vents
18000 BOURGES

LOT N° 7
Menuiseries extérieures serrurerie

DUMAZERT Denis
Z.A.C.
36320 VILLEDIEU-sur-INDRE

LOT N° 8
Menuiseries bois

SARL DENIOT ENTREPRISES INFRALEBOIS
Z.I. Les Chaumes
36500 BUZANCAIS

LOT N° 9 Vêtures bois	SMAC Secteur ROUSSEAU 101 avenue John Kennedy 36000 CHATEAUROUX
LOT N° 10 Plâtrerie isolation	Ets Jacky AUFRERE 12 rue Robinson 36130 DEOLS
LOT N° 11 Faux-plafonds	LECOMTE SAS Z.I. Rue Fernand Léger 18400 SAINT-FLORENT-sur-CHER
LOT N° 12 Revêtements de sols scellés	S.E.E. LAMOUREUX S.A. Route de Saint-Amand - Bitray B.P. 16 36130 DEOLS
LOT N° 13 Revêtements de sols souples	Jean-Claude VACHER SARL Route de Villers 36130 DEOLS
LOT N° 14 Peintures - revêtements muraux	PEINTURE ARTISANALE DU CENTRE 244 route de Tours 36250 SAINT-MAUR
LOT N° 15 Equipement salles spécialisées	S.A. CREALABO Rue de la Gare 72220 LAIGNE EN BELIN
LOT N° 16 Ascenseur	THYSSENKRUPP ASCENSEURS Agence d'ORLEANS 37 rue Bernard Million - BP 19 45141 SAINT-JEAN-de la RUELLE CEDEX
LOT N° 17 Plomberie sanitaire	HERVE THERMIQUE 221 avenue de Tours 36250 SAINT-MAUR
LOT N° 18 Chauffage gaz - ventilation	GAUDEBERT Entreprise 24 rue des Ponts 36000 CHATEAUROUX
LOT N° 19 Cuisine SEGPA	ACTIFROID ZAC du Bois de Givray 18570 TROUY
LOT N° 20 Electricité	INEO CENTRE ZA Les Ingrains 3 impasse de la Potrie 36000 CHATEAUROUX

LOT N° 21
VRD

COLAS Centre Ouest
Les Orangeons
36330 LE POINCONNET

LOT N° 22
Espaces verts

G.T. ESPACES VERTS
ZA Les Poizas - BP 10
41130 CHATILLON-sur-CHER

LOT N° 23
Nettoyage

Société NOUVELLE des ETS N.S.P.
18 rue Pourcher
63000 CLERMONT-FERRAND